

6341/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale

le 02 avril 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat

le 02 avril 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un directeur exécutif adjoint d'Europol

E15641



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 mars 2021
(OR. en)

6341/21

ENFOPOL 64
JAI 169

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un directeur exécutif adjoint
d'Europol

DÉCISION (UE) 2021/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un directeur exécutif adjoint d'Europol

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et remplaçant et abrogeant les décisions 2009/371/JAI, 2009/934/JAI, 2009/935/JAI, 2009/936/JAI et 2009/968/JAI du Conseil¹, et notamment ses articles 54 et 55,

agissant en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination du directeur exécutif et des directeurs exécutifs adjoints d'Europol,

¹ JO L 135 du 24.5.2016, p. 53.

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de l'un des directeurs exécutifs adjoints actuels d'Europol a pris fin le 31 décembre 2020. Il est dès lors nécessaire de nommer un nouveau directeur exécutif adjoint d'Europol.
- (2) La décision du conseil d'administration d'Europol du 1^{er} mai 2017 établit les règles applicables à la sélection, à la prolongation du mandat et à la révocation du directeur exécutif et des directeurs exécutifs adjoints d'Europol.
- (3) Conformément à l'article 3, paragraphe 1, point b), de la décision du conseil d'administration d'Europol du 1^{er} mai 2017, un des postes de directeur exécutif adjoint d'Europol est réputé vacant depuis le 3 juillet 2020. Un avis de vacance pour le poste d'un directeur exécutif adjoint d'Europol a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 4 septembre 2020¹.
- (4) Conformément à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/794, une liste restreinte de candidats a été dressée par un comité de sélection établi par le conseil d'administration (ci-après dénommé "comité de sélection"). Le comité de sélection a préparé un rapport dûment motivé et l'a soumis au conseil d'administration le 25 novembre 2020.

¹ JO C 293A du 4.9.2020, p. 1.

- (5) Sur la base du rapport du comité de sélection, et conformément au règlement (UE) 2016/794 et à la décision du conseil d'administration du 1^{er} mai 2017, le conseil d'administration a rendu un avis motivé le 10 décembre 2020 concernant la nomination d'un nouveau directeur exécutif adjoint d'Europol, dans lequel il a proposé au Conseil une liste restreinte de trois candidats convenant pour le poste.
- (6) Le 25 janvier 2021, le Conseil a sélectionné M. Jean-Philippe LECOUFFE en tant que nouveau directeur exécutif adjoint d'Europol, et a informé la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (ci-après dénommée "commission LIBE"), qui est la commission compétente aux fins de l'article 54, paragraphe 2, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2016/794, au sujet de ladite sélection.
- (7) Le 24 février 2021, M. Jean-Philippe LECOUFFE s'est présenté devant la commission LIBE. Le 23 mars 2021, la commission LIBE a rendu son avis conformément à l'article 54, paragraphe 2, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2016/794,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Jean-Philippe LECOUFFE est nommé directeur exécutif adjoint d'Europol pour la période allant du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2025 au grade AD 14.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
